

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.05.2023	D2023-12	5.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE n° 26 DU 2 MAI 2023

3 questions, numérotées de D2023-12 à D2023-14

DELIBERATION

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU 28 MARS 2023**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Gérard DELACOUR
Monsieur Thierry AUBIN
Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	D2023-12 à D2023-14	8	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
25.04.2023	17 H 40	Sylvie MALOIZEL	18 H 45	15.05.2023	15.05.2023

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.05.2023	D2023-12	5.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 FEVRIER 2023
-------	---

SM

Chers collègues,

La séance n°25 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 28 mars dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. APPROUVER** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mars 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20230502-D2023-12bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Publication : 15/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Vice-Président,



Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.05.2023	D2023-13	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE n° 26 DU 2 MAI 2023

3 questions, numérotées de D2023-12 à D2023-14

DELIBERATION

**ACTION DE FORMATION « BIEN AVEC SOI,
BIEN AVEC LES AUTRES – MA COM' AU TOP »
CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE DES
JEUNES DU BOCAGE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Gérard DELACOUR
Monsieur Thierry AUBIN
Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	D2023-12 à D2023-14	8	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
25.04.2023	17 H 40	Sylvie MALOIZEL	18 H 45	15.05.2023	15.05.2023

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.05.2023	D2023-13	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	ACTION DE FORMATION « BIEN AVEC SOI, BIEN AVEC LES AUTRES – MA COM' AU TOP » CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE DES JEUNES DU BOCAGE
-------	--

SM

Chers Collègues,

La Mission Locale du Pays du Bocage est chargée de mettre en œuvre le Contrat d'Engagement Jeune, un dispositif d'Etat qui vise à insérer socialement et professionnellement les jeunes sortis du système scolaire. Dans le cadre de ce contrat, les jeunes doivent effectuer 15h d'activités par semaine : démarche d'emploi, action de formation, heures de bénévolat... La Mission Locale sollicite ainsi les partenaires du territoire pour proposer des actions aux jeunes.

Le CCAS développe depuis quelques années des actions collectives d'insertion sociale visant notamment à remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi. Elles sont animées en tout ou partie par une conseillère en économie sociale et familiale. Ces actions sont ouvertes à toutes personnes, y compris les jeunes accompagnés par la Mission Locale. Toutefois, elles s'inscrivent sur un temps long peu compatible avec le Contrat d'Engagement Jeune.

En 2022, le CCAS a proposé à la Mission Locale de monter une action spécifique pour les jeunes en Contrat d'Engagement Jeunes, intitulée « Bien avec soi, bien avec les autres ». Il s'agissait d'une formation de 2 jours à raison de 6h par jour, pour 12 jeunes maximum. Cette session a fait l'objet d'une convention adoptée par délibération lors du Conseil du 15 novembre dernier.

La Mission Locale souhaite renouveler ce partenariat pour 2023 en rebaptisant l'action « Ma com' au top ». Une session est programmée sur le mois de juin. La Mission Locale participera au financement à hauteur de 500 €, soit la moitié du coût de l'action.

Pour formaliser ce partenariat, il est proposé la signature d'une nouvelle convention.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR

AUTORISER

Monsieur le Vice-Président à signer la convention ci-annexée

INDIQUER

que la somme perçue sera inscrite au budget à l'article 7473 – LC 5167

ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20230502-D2023-13bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Publication : 15/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Vice-Président,


Bruno ASSELOT



CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.05.2023	D2023-14	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE n° 26 DU 2 MAI 2023

3 questions, numérotées de D2023-12 à D2023-14

DELIBERATION

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR
DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES,
TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à FLERS, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT

Membres élus : Madame Annick ROBIN-MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Thierry AUBIN, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Yvette BREARD, Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Monsieur Gérard DELACOUR et Monsieur Jean-Jacques LEMEE.

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Gérard DELACOUR
Monsieur Thierry AUBIN
Monsieur Jean-François BRISSET

EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	D2023-12 à D2023-14	8	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
25.04.2023	17 H 40	Sylvie MALOIZEL	18 H 45	15.05.2023	15.05.2023

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.05.2023	D2023-14	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS – AIDES FACULTATIVES, TELEASSISTANCE, DOMICILIATIONS
-------	---

SM

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives, de téléassistance et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 16 Mars et le 24 Avril 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer	1	1		0
Aide financière sur facture	2	1	1	150.00 €
Assurance habitation				
Bons alimentaires	8		8	435.00 €
Bon carburant				
Bon fournitures				
Bon sandwich	1		1	Non chiffré
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ				Non chiffré
Carte de bus Sésame	67	2	65	Non chiffré
Centre de loisirs				
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	38	3	35	Non chiffré
Facture santé				
FSL Eau – Secours Eau				Non chiffré
FSL Electricité – Secours Electricité	1	1		Non chiffré
FSL Gaz – Secours gaz				
Inhumation indigent	1		1	995.00 €
Microcrédit				Non chiffré
Mutuelle				
Nouvelle aide énergie	1		1	380.00 €
Secours facture eau				
Secours fioul				
Secours Gaz et Edf	4		4	600.00 €
Voyage scolaire	1		1	100.00 €
Nouvelle aide énergie				
TOTAL	125	8	117	2 660.00 €

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
CCAS DE FLERS	02.05.2023	D2023-14	8.2	
REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT				

Souscriptions et résiliations des contrats de téléassistance, signées entre le 22 Mars et le 25 Avril 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée 4 installations ont été effectuées et aucune résiliation, portant le nombre d'abonnés à 112

Attributions et radiations de domiciliation signées entre le 21 Mars et le 24 Avril 2023 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, 7 attributions, 9 résiliations d'élection de domicile ont été signées, portant le nombre de domiciliés à 75 personnes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20230502-D2023-14bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Publication : 15/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Vice-Président,

Bruno ASSELOT